

La régulation laitière de pays-tiers : États-Unis, Nouvelle-Zélande, Canada, Suisse

Daniel-M. Guin

Titulaire, Chaire d'analyse de la
politique agricole et de la mise en
marché collective

Jean-Christophe Kroll

Professeur émérite,
AgroSup Dijon

Colloque SFER
La libéralisation
des marchés
laitiers
2016



Introduction

- Une volatilité accrue des prix à la production
- Les mécanismes de régulation laitière
 - La protection des revenus
 - Les mesures d'intervention des pouvoirs publics pour prévenir les chutes de prix
 - ou en corriger les effets
 - Les mécanismes de détermination des prix
 - La relation producteurs – laiteries



La protection des revenus



Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun

Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun
Prix intervent.	Aucun	Aucun	Basé sur les coûts	Aucun	À un faible niveau

Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun
Prix intervent.	Aucun	Aucun	Basé sur les coûts	Aucun	À un faible niveau
Intervent. sur marché	DPDP	Aucune	Liée au prix intervent.	Interpro. Force obligatoire	Liée au prix intervent. + stockage privé

États-Unis : le Farm Bill 2014-2018

- Des dons de produits laitiers - DPDP
 - Si la marge Prix du lait moins Coûts d'alimentation < 4 \$/cwt (69 €/1000 litres)
 - Le USDA doit acquérir des produits laitiers au prix du marché et les donner à des banques alimentaires
 - Le USDA ne peut pas les entreposer pour un usage ultérieur
 - L'intervention est limitée à trois mois

Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun
Prix intervent.	Aucun	Aucun	Basé sur les coûts	Aucun	À un faible niveau
Intervent. sur marché	DPDP	Aucune	Liée au prix intervent.	Interpro. Force obligatoire	Liée au prix intervent. + stockage privé
Paiements directs	DMPP	Aucun	Aucun	Très importants 2600 € / ha	Importants

Le nouveau Farm Bill 2014-2018

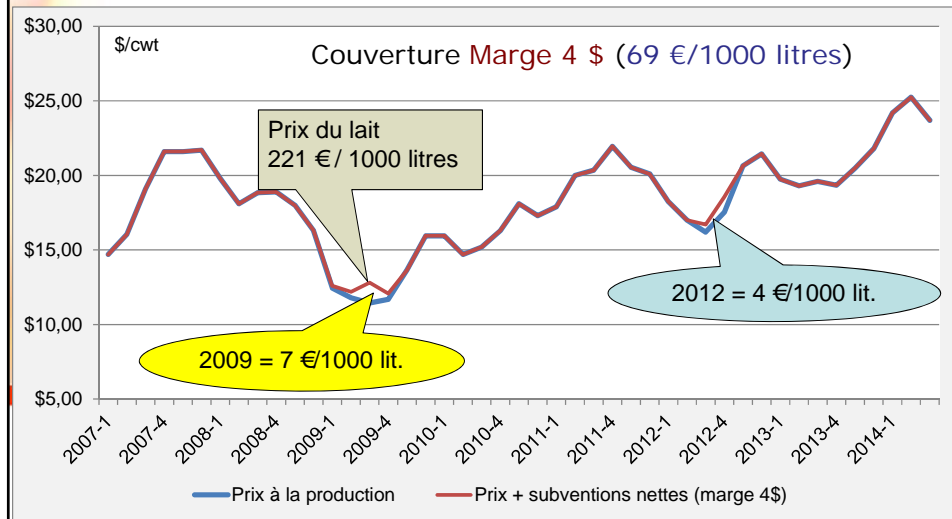
- Une protection de la marge - DMPP
 - Compensation si en moyenne deux mois, la marge
Prix du lait - Coût d'alimentation < 4 \$/cwt (69 €/1000 lit.)
 - Possibilité d'assurance supplémentaire pour couvrir une
marge jusqu'à 8 \$ / cwt (138 €/1000 litres)
 - La prime augmente pour des livraisons supérieures à
4 millions de litres (1,76 M de litres ± 200 vaches)
 - La possibilité de couvrir entre 25 % et 90 % de la
production

Le nouveau Farm Bill 2014-2018

$$\begin{aligned} \text{Marge} &= \\ &\text{prix du lait moyen USA} \\ &\text{MOINS} \\ &\text{Coût d'alimentation} = \\ &\text{Prix boisseau Maïs} = 49 \% \text{ de la ration} \\ &+ \\ &\text{Prix tonne tourteau Soja} = 27 \% \text{ de la ration} \\ &+ \\ &\text{Prix tonne foin de Luzerne} = 24 \% \text{ de la ration} \end{aligned}$$

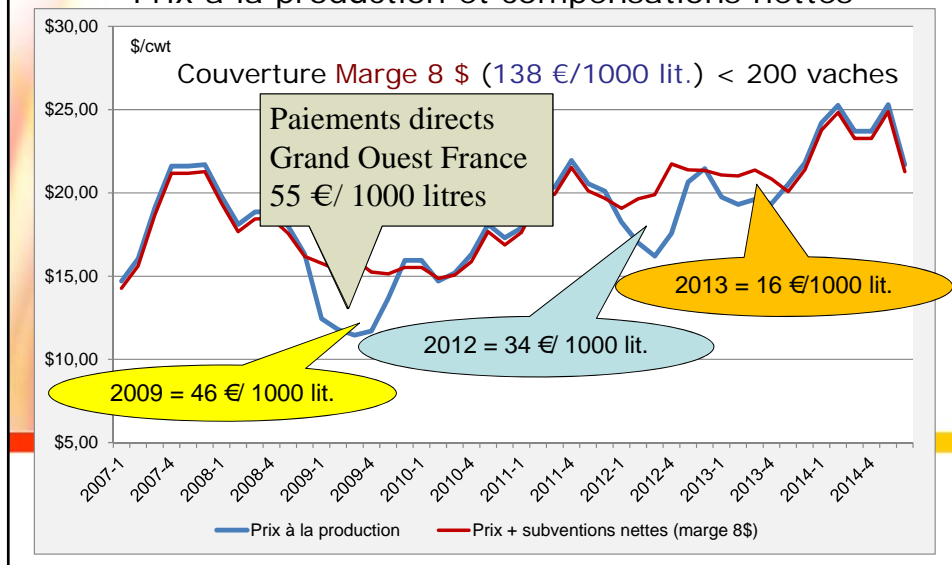
Le nouveau Farm Bill 2014-1018

Prix à la production et compensations nettes
(simulation 2007 – 2014)



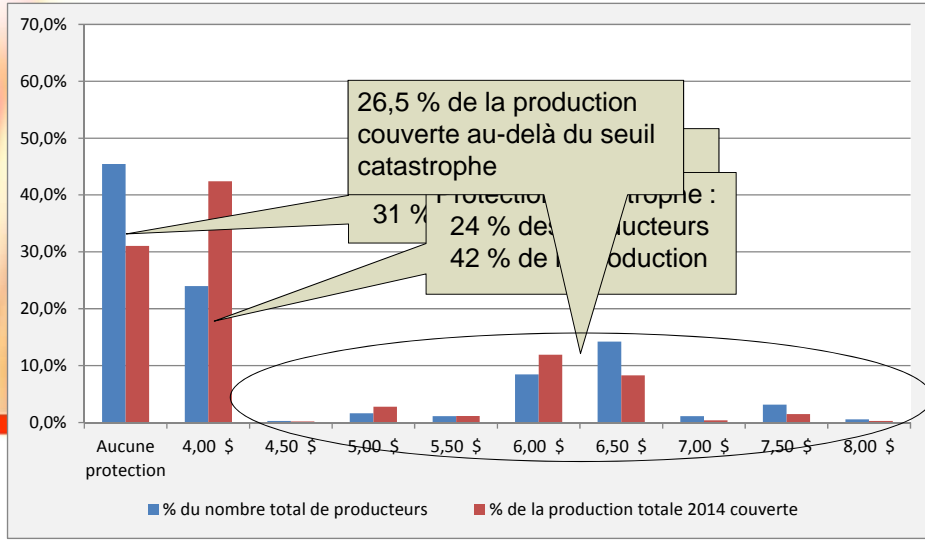
Le nouveau Farm Bill 2014-1018

Prix à la production et compensations nettes



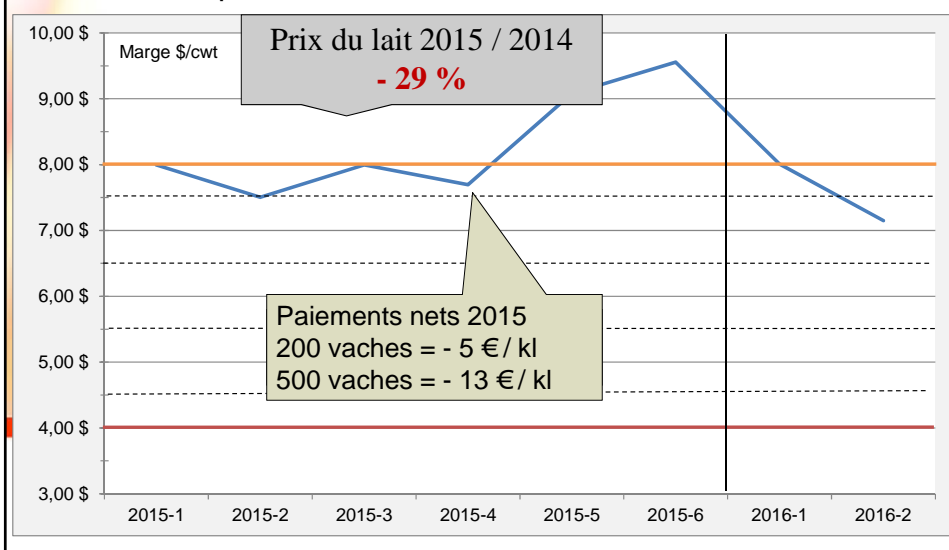
Le nouveau Farm Bill 2014-1018

➤ Les inscriptions au DMPP pour 2015



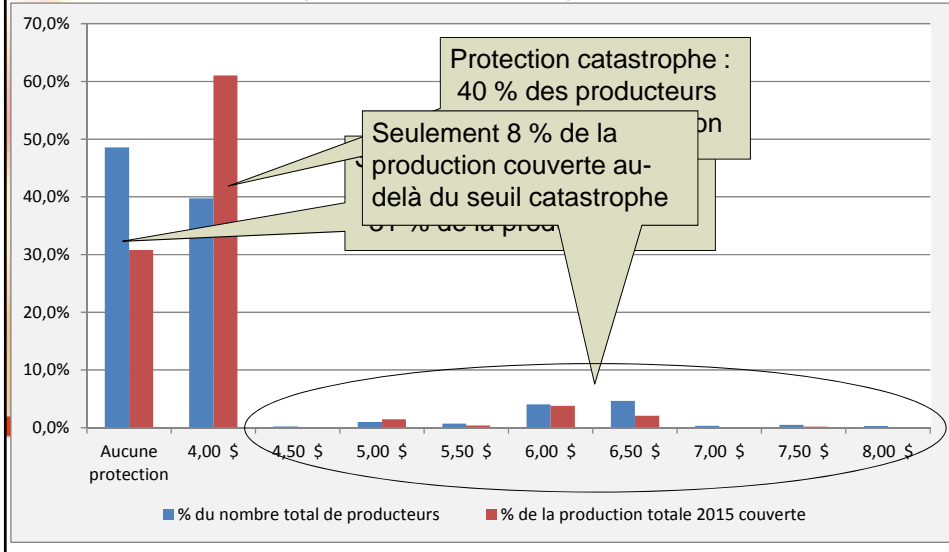
Le nouveau Farm Bill 2014-1018

➤ Les paiements du DMPP 2015 et 2016



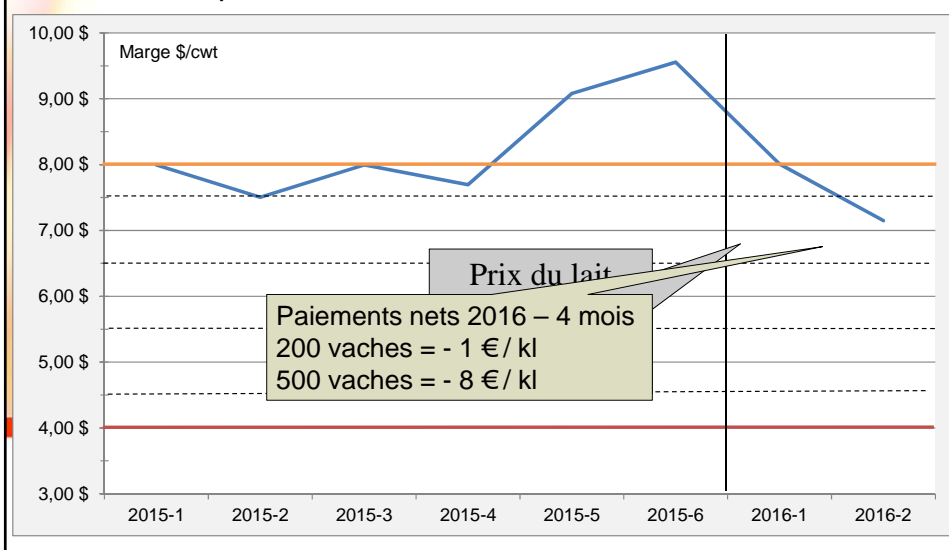
Le nouveau Farm Bill 2014-1018

➤ Les inscriptions au DMPP pour 2016



Le nouveau Farm Bill 2014-1018

➤ Les paiements du DMPP 2015 et 2016



Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun
Prix intervent.	Aucun	Aucun	Basé sur les coûts	Aucun	À un faible niveau
Intervent. sur marché	DPDP	Aucune	Liée au prix intervent.	Interpro. Force obligatoire	Liée au prix intervent. + stockage privé
Paiements directs	DMPP	Aucun	Aucun	Très importants	Importants
Contrôle import.	Contingent et tarifs	Aucun	Contingent et tarifs	Contingent et tarifs	Contingent et tarifs

Les outils de protection des revenus

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	UE
Contrôle de l'offre	Aucun	Aucun	Quota ajusté à la demande	Aucun	Aucun
Prix intervent.	Aucun	Aucun	Basé sur les coûts	Aucun	À un faible niveau
Intervent. sur marché	DPDP	Aucune	Liée au prix intervent.	Interpro. Force obligatoire	Liée au prix intervent. + stockage privé
Paiements directs	DMPP	Aucun	Aucun	Très importants	Importants
Contrôle import.	Contingent et tarifs	Aucun	Contingent et tarifs	Contingent et tarifs	Contingent et tarifs
Subv. publiques export.	Aucune	Aucune	Aucune	Oui (Loi chocolat.)	Prévu dans OCM, mais accord déc.

Les outils de protection des revenus

- Le Canada et la Nouvelle-Zélande : deux systèmes extrêmes, mais cohérents
 - Au Canada, une régulation stricte
 - Un secteur tourné vers l'approvisionnement du marché intérieur
 - À l'abri des soubresauts du marché mondial
 - En Nouvelle-Zélande, pas de régulation
 - Un secteur tourné vers l'exportation
 - Sans filet de sécurité

Les outils de protection des revenus

- Entre les deux, un jeu d'équilibriste à risque (États-Unis – Union européenne)
 - Aux États-Unis, le marché et une "assurance"
 - Un secteur en croissance à l'exportation
 - Un filet de sécurité disponible, mais peu utilisé
 - Dans l'Union européenne, la fin des quotas et ...
 - Un secteur qui vise l'exportation
 - Un filet de sécurité minime

Les outils de protection des revenus

- Entre les deux, un jeu d'équilibriste à risque (États-Unis – Union européenne)
 - Des paiements contracycliques trop généreux
 - Un risque d'une offre surabondante
 - Un dérapage budgétaire probable
 - Un prix d'intervention trop généreux
 - Un risque d'une offre surabondante
 - Un dérapage budgétaire et une accumulation de surplus

Les outils de protection des revenus

- La Suisse : un cas particulier !

Les mécanismes de détermination du prix du lait



La détermination du prix

	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota
Base de fixation du prix	Prix de gros différentiels par classe				
Détermination du prix	Prix minimum par classe				
Prix à la production	Péréquation par MMO				

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota
Base de fixation du prix	Prix de gros différentiels par classe		Coût de production		
Détermination du prix	Prix minimum par classe		Négociation collective Prix / classe		
Prix à la production	Péréquation par MMO		Péréquation par province		

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota
Base de fixation du prix	Prix de gros différentiels par classe	Prix du marché mondial	Coût de production		
Détermination du prix	Prix minimum par classe	Prix Fonterra selon marché	Négociation collective. Prix / classe		
Prix à la production	Péréquation par MMO	Prix unique et dividendes	Péréquation par province		

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota
Base de fixation du prix	Prix de gros différentiels par classe	Prix du marché mondial	Coût de production	Prix indicatifs interpro.	
Détermination du prix	Prix minimum par classe	Prix Fonterra selon marché	Négociation collective. Prix / classe	Valorisation par segment	
Prix à la production	Péréquation par MMO	Prix unique et dividendes	Péréquation par province	Moyenne pondérée par laiterie	

La détermination du prix					
	États-Unis	Nouvelle-Zélande	Canada	Suisse	France
Prix payés par les laiteries	Selon utilisation par classe	Fixés par Fonterra	Selon utilisation par classe	Selon utilisation / segment	Variable
Approvisionnement des laiteries	Négociation privée	Négociation privée	Négociation collective et priorités	Négociation privée	Négociation privée, selon ex-quota
Base de fixation du prix	Prix de gros différentiels par classe	Prix du marché mondial	Coût de production	Prix indicatifs interpro.	Formule prix interpro.
Détermination du prix	Prix minimum par classe	Prix Fonterra selon marché	Négociation collective. Prix / classe	Valorisation par segment	Par laiterie selon marché
Prix à la production	Péréquation par MMO	Prix unique et dividendes	Péréquation par province	Moyenne pondérée par laiterie	Variable par laiterie

La détermination des prix

- Des conditions de prix uniformes
 - par MMO aux États-Unis
 - par province au Canada
 - pour tous les membres de Fonterra en NZ
- Aux États-Unis et au Canada
 - la concurrence entre les usines doit se faire
 - par la gamme de produits qu'elles offrent
 - par la capacité concurrentielle de leurs outils de transformation
 - PAS sur le prix payé à la production

La détermination des prix

- Des conditions de prix variables
 - par laiterie en Suisse
 - selon l'utilisation par segment
 - les producteurs divisés ont peu de poids à l'interprofession
 - par laiterie en France
 - avec la multiplication des OP et leur caractère volontaire
 - les producteurs se retrouvent seuls ou en petits groupes pour négocier avec les usines

